

CCAS de Guignes



# RAPPORT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES

20  
25

 [www.ville-guignes.fr](http://www.ville-guignes.fr)

 Rue de Meaux

77390 GUIGNES



---

## Préambule

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil d'administration. Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il s'appuie principalement sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux.

Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département. Le rapport est mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment le site internet officiel de la commune. Les états financiers (CA et BP) et ROB du CCAS seront disponibles à l'adresse suivante : [www.ville-guignes.fr](http://www.ville-guignes.fr);

---

## Contexte national économique et institutionnel

---

Le budget 2025 des collectivités se prépare non seulement dans un contexte économique marqué par une croissance modérée en zone euro, une inflation en baisse mais encore au-dessus des niveaux d'avant-crise, et des politiques monétaires encore rigides sur les coûts de financement, mais aussi dans un contexte national marqué par une aggravation du déficit et de la dette publics, poussant le gouvernement à chercher des leviers de réduction de la dépense publique, et notamment une contribution des collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros.

Face à l'augmentation des besoins, liée à la démographie et à l'accentuation des situations de précarité, le service public de proximité n'a d'autre choix que de répondre présent. L'action des CCAS/CIAS repose à la fois sur une volonté politique et sur l'implication déterminante des agents territoriaux sans lesquels aucune action sociale de proximité ne serait possible.

Cette action exige des moyens à la hauteur des défis auxquels l'ensemble des pouvoirs publics, que ce soit sur le plan national et local, sont aujourd'hui confrontés. Les lois de finances sont ainsi une occasion pour l'Union Nationale des CCAS de contribuer au débat public en formulant des propositions visant à répondre aux défis sociaux actuels et à renforcer le rôle des CCAS et CIAS dans la cohésion sociale.

Le projet de loi de finances (PLF) 2025 a été adopté après plusieurs recours à l'article 49.3 et le rejet des motions de censure. Il doit encore être examiné par le Conseil constitutionnel. Son principal objectif : ramener le déficit public à 5,4% du PIB d'ici la fin de l'année 2025, contre 6% en 2024, grâce à des économies inédites et une hausse de la fiscalité dans plusieurs domaines. De son côté, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 suit un parcours similaire et devrait être adopté sous peu, sauf en cas d'adoption d'une motion de censure.

Les collectivités locales devront faire face à un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros, inférieur aux 5 milliards initialement prévus. Parmi les mesures annoncées :

- Remplacement du fonds de précaution par le dispositif « Dilico » pour 1 906 communes et 131 intercommunalités.
- Maintien du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 150 millions d'euros pour les communes.
- Réduction des budgets pour de nombreux départements, avec 29 éligibles au fonds de sauvegarde.

Certaines mesures sensibles incluent :

- Gel du budget de l'aide médicale d'État (AME), entraînant une baisse effective de 111 millions d'euros.
- Maintien et extension de la niche fiscale « Coluche » aux associations aidant les victimes de violences domestiques.
- Réduction des fonds alloués à la rénovation énergétique des logements, avec création d'un fonds territorial climat de 200 millions d'euros.

Réformes des indemnités :

- Réduction de la prise en charge des arrêts maladie pour les agents territoriaux des CCAS.
- Abaissement du plafond des indemnités journalières pour les salariés du privé.

Soutien accru aux établissements médico-sociaux :

- Revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation en 2025.
- Augmentation du fonds d'urgence pour les Ehpad et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les CCAS et CIAS devront relever de nombreux défis en 2025, avec une pression financière accrue et des besoins sociaux en augmentation.

---

## Contexte local

---

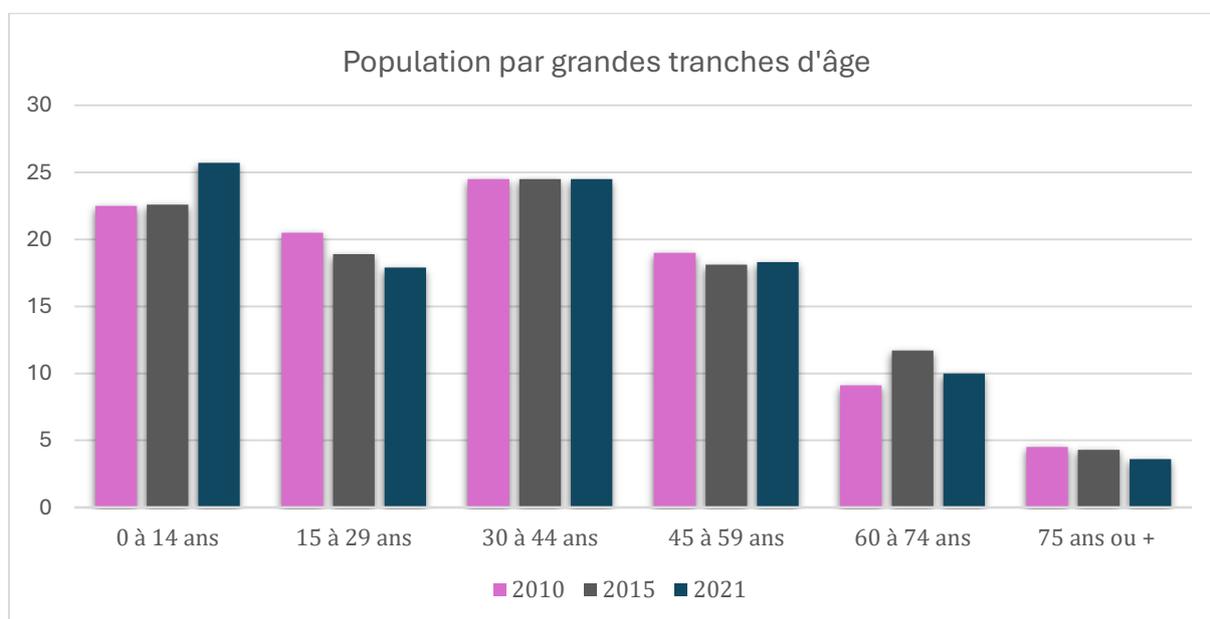
Au regard du contexte, les besoins des publics en vulnérabilité et en fragilité continuent de croître. Le CCAS souhaite poursuivre ses actions visant à lutter contre le non-recours en allant au plus près des habitants, que ce soit pour l'action sociale ou les seniors et en poursuivant des modes de communication diversifiés pour capter les publics plus éloignés.

Concernant le budget, l'exercice 2025 sera voté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57. Selon le souhait de la DGFIP, le CCAS de Guignes passe au compte financier unique (CFU) dès 2025 pour l'exercice clos 2024, ce qui permettra de disposer d'un seul document financier en lieu et place du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur. Le CCAS via les services financiers de la commune s'est rapproché de l'éditeur informatique pour mettre en œuvre cette nouvelle étape supplémentaire de la modernisation des pratiques comptables.

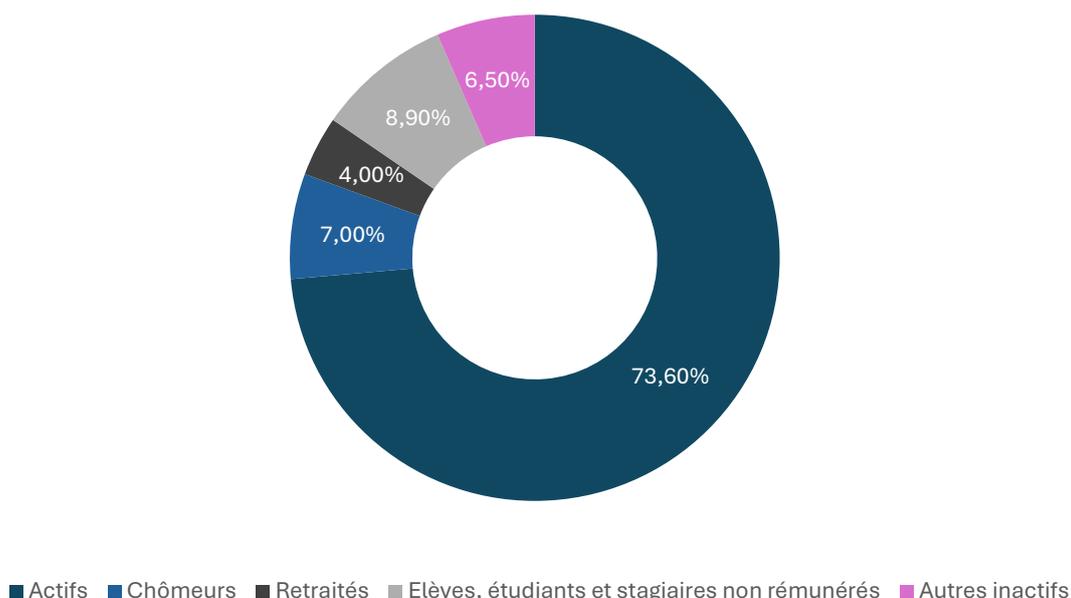
## Données socio-démographiques

### Population guignoise en historique depuis 1968

|  | 1968(*) | 1975(*) | 1982  | 1990  | 1999  | 2010  | 2015  | 2021  |
|--|---------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Population                             | 1 514   | 1 687   | 1 978 | 2 285 | 2 412 | 3 365 | 3 793 | 4 414 |
| Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> ) | 266,5   | 297,0   | 348,2 | 402,3 | 424,6 | 592,4 | 667,8 | 777,1 |



## Population de 15 à 64 ans par type d'activité



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

## **Nombres de logements sociaux à Guignes en 2023**

| Type de logement | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2023 | Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2023 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023 |
|------------------|--|--|--|
| T1               | 8  | 17   | 0  |
| T2               | 48   | 71   | 4  |
| T3               | 85   | 66   | 2  |
| T4               | 82   | 24   | 10   |
| T5               | 12   | 4  | 1  |
| T6               | 0  | 0  | 0  |
| T7               | 0  | 0  | 0  |
| T8               | 0  | 0  | 0  |
| T9 et plus       | 0  | 0  | 0  |

| Intitulé de l'organisme                  | Nombre de logements à Guignes au 01/01/2023 | Nombre de logements attribués à Guignes en 2023 |
|--|---|---|
|  | OPH De Seine et Marne (Habitat 77)          | 137   |
| SA HLM TROIS MOULINS HABITAT (Polylogis) | 54  | 1   |
| S.A 3F Seine et Marne                    | 39  | 6   |
| ASS DES ETABL DOMAINE EMMANUEL           | 5   | 0   |

Sources : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

---

# Analyses financières

---

## FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement :

| Chapitre                                     | BP 2023          | CA 2023         | BP 2024          | CFU 2024         | BP 2025          |
|--|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| 011 - Charges à caractère général            | 31 085.00        | 18 592.50       | 30 590.00        | 30 389.04        | 35 150.00        |
| 023 – Virement à la section d'investissement | -                | -               | 2 880.00         | 0.00             | 1 859.64         |
| 65 - Autres charges de gestion courante      | 45 555.30        | 30 973.32       | 45 399.00        | 36 100.11        | 41 551.00        |
| <b>Total</b>                                 | <b>76 640.30</b> | <b>49565.82</b> | <b>78 869.00</b> | <b>68 468.79</b> | <b>78 560.64</b> |

#### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2024, le C.C.A.S a réalisé des actions sociales pour un montant de 30 389.04 €.

Nouveau contrat / prestation :

- 139.19 € UNCCAS
- 912 € Octobre rose (DJ + Poste de secours)
- 910 € Semaine bleue (Activité payante)

Manifestation / matériel

- 10 877.82 € repas des Seniors
- 8 034.00 € Colis de Noël (2023)
- 3 501.48 € Octobre Rose
- 2 125.17 € Guignes au féminin
- 1 103.51 € Thé dansant
- 174.02 € Récompense bacheliers

Impression

- 399.60 € (Affiches A0, flyers, plan de table)

Pour 2025, le C.C.A.S souhaite organiser des événements pour un montant de **35 150.00 €**

(Sport sénior, Guignes au Féminin, Don du Sang, Distribution de muguets, Salon du bien-être, Thé dansant, Journée intergénérationnelle, Récompense des bacheliers, Semaine bleue, Repas des anciens, Octobre rose, Cérémonie des nouveau-nés, Colis de Noël)

#### 2) Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Pour 2025, le C.C.A.S souhaite réaliser un virement à section d'investissement de 1 859.64 € afin de financer des opérations d'investissement.

#### 3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

En 2024, le C.C.A.S a réalisé un montant total d'aides de **36 100.11 €** détaillé comme ci-après :

- 24 051.50 € de participation aux frais de gestion du Foyer résidence de Mormant
- 10 548.61 € d'aides (Prime naissance, récompense bachelier, aides d'urgences / énergies / jeunes)

- 1 500 € de subventions pour les associations publics (Croix rouge, Resto du Cœur, Secours Populaire)
- 0 € de frais d'obsèques

Pour 2025, le C.C.A.S souhaite répartir les charges selon l'affectation suivante :

- 24 051 € de participation aux frais de gestion du Foyer résidence de Mormant
- 13 000 € d'aides (Prime naissance, récompense bacheliers, aides d'urgences / énergies / jeunes)
- 3 000 € de frais d'obsèques
- 1 500 € de subventions pour les associations caritatives (Croix rouge, Resto du Cœur, Secours Populaire)

Soit un total d'aides de **41 551.00 €**.

#### Les recettes de fonctionnement :

| Chapitre   | BP 2023          | CA 2023          | BP 2024          | CFU 2024         | BP 2025          |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 002 - Résultat Excédent reporté antérieur            | 21 690.30        | 0.00             | 25 598.48        | 0.00             | 19 766.97        |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes div | 1 000.00         | 0.00             | 0.00             | 0.00             | 0.00             |
| 74 - Dotations, subventions et participations        | 53 950.00        | 53 950.00        | 56 150.00        | 56 550.00        | 56 150.00        |
| 75 - Autres produits de gestion courante             | 0.00             | 0.00             | 200.52           | 5 107.64         | 0.00             |
| 77 – Produits spécifiques                            | 0.00             | 1644.00          | 0.00             |                  | 2 643.67         |
| <b>Total</b>   | <b>76 640.30</b> | <b>55 594.00</b> | <b>78 869.00</b> | <b>61 657.64</b> | <b>78 560.64</b> |

#### 4) Le résultat d'excédent reporté antérieur

L'excédent de fonctionnement des années antérieures était de 25 598.48 €.

En 2024, le CCAS a enregistré un déficit opérationnel de 6 811.15 €.

Le CCAS souhaite capitaliser 1 000 € de son excédent de fonctionnement de l'année 2024 afin de constituer une réserve de crédit budgétaire pour les prochains exercices.

$$25\,598.48 - (68\,468.79 - 61\,657.64) = 20\,766.97 \text{ €}$$

$$20\,766.97 - 1\,000.00$$

L'excédent inscrit pour l'année 2025 sera de 19 766.97 €.

#### 5) Dotations et participations (compte 74)

En 2024, le CCAS a perçu de la subvention communale pour un montant de 56 550 €,

Pour 2025 ce montant sera maintenu.

#### 6) Autres produits de gestion courante (compte 75)

En 2024, le CCAS a perçu des remboursements des frais d'obsèques pour un montant de 5 107.64 €,

Pour 2025, le CCAS ne prévoit pas de percevoir des remboursements.

7) Produits spécifiques (chapitre 77)

En 2024, le CCAS n'a pas bénéficié des recettes spécifiques.

Cependant pour l'année 2025, il est prévu de refacturer des sorties pour un montant de 2 643.67 €.

## INVESTISSEMENT

### Les dépenses d'investissement :

| Chapitre                         | BP 2024         | CFU 2024        | BP 2025         |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 21 – Immobilisations corporelles | 5 000.00        | 1 979.64        | 3 000.00        |
| <b>Total</b>                     | <b>5 000.00</b> | <b>1 979.64</b> | <b>3 000.00</b> |

1) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

En 2024, le CCAS a réalisé des dépenses d'investissement à hauteur de 1 979.64 € :

Mobilier, Oriflammes et la guirlande lumineuse pour « Octobre Rose »

Pour 2025, le CCAS prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 3 000.00 € :

Smartphone, Arche Gonflable pour la foulée Rose...

### Les recettes d'investissement :

| Chapitre   | BP 2024         | CFU 2024        | BP 2025         |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                 |                 | 140.36          |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement                 | 2 880.00        | 0.00            | 1 859.64        |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves                       | 2 120.00        | 2 120.00        | 1 000.00        |
| <b>Total</b>   | <b>5 000.00</b> | <b>2 120.00</b> | <b>3 000.00</b> |

2) Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Se trouve dans ce chapitre, la contrepartie du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1 859.64 €.

3) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Pour 2025, le C.C.A.S souhaite capitaliser 1 000 € de son excédent de fonctionnement de l'année 2024 afin de constituer une réserve de crédit budgétaire pour les prochains exercices.

---

# Perspectives pour 2025

---

Le C.C.A.S joue un rôle primordial en matière d'aide sociale. Il agit en étroite collaboration avec les partenaires publics et privés de l'action sociale. Il apporte ainsi son soutien auprès des guignois confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Pour l'année 2025, il souhaite poursuivre et développer sa politique en faveur des aides et des actions proposées aux seniors, aux personnes isolées et aux familles les plus démunies.

1. Pour les personnes en difficultés transitoires :

- Paiement de factures ou participation au paiement de loyers selon le dossier du demandeur
- Prise en charge de nuits d'hôtel pour les personnes se trouvant à la rue suite à des violences conjugales ou de ruptures familiales ou dans l'impossibilité temporaire de rester dans le logement (incendie, inondations...)
- Aide alimentaire après étude de dossier (Bon alimentaire Carrefour Market, Panier repas Croix-Rouge et/ou Secours Populaire et/ou Restos du Cœur, Dossier épicerie solidaire), coupon pizza à la pizzeria DREAM'S de Guignes.
- Aide exceptionnelle pour les cas urgent

2. Pour les seniors :

- Distribution de muguets le 1<sup>er</sup> mai
- Organisation de thé dansant
- Organisation d'ateliers intergénérationnel avec les écoles et/ou la Maison des jeunes
- Coordination des informations sociales (conférences et ateliers de prévention) avec des intervenants des différents partenaires sociaux
- Mise en place des ateliers Sports Seniors
- Poursuite des divers ateliers avec la PRIF
- Poursuite des actions menées dans le cadre de la semaine bleue
- Maintien du lien social entre seniors avec le repas des anciens
- Distribution de colis de fin d'année en décembre
- Visite à domicile pour remplir les dossiers de demande d'aides légales pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer au CCAS
- Proposition de sorties extérieures : visite de musée, spectacle, sortie à la mer...

3. Pour tous :

- Renforcement du travail de coordination sociale
- Collecte de don du sang : 2 fois par an avec l'EFS
- Maintien du lien avec les institutions telles que : Combo 77, UDAF, France Services, Mission locale, PAT de Melun, UNCCAS, MDS de Tournan...
- Organisation d'évènements tels que : Guignes au Féminin, Octobre rose, Remise de récompense aux bacheliers,
- Aide et orientation pour toutes démarches administratives,
- Domiciliation administrative pour les personnes n'ayant pas de domicile stable,

- Enregistrement des demandes de logements sociaux pour ceux qui n'ont pas internet,
- Constat d'insalubrité de logements,
- Organisation de salon du bien-être en collaboration avec l'association « Vers mon bien-être »,
- Partage de divers évènements sur nos canaux de communication tels que : Café-rencontre pour les aidants, forum de l'emploi et offre d'emploi sur le secteur
- Prévention et lutte contre les violences conjugales en orientant les victimes et en leur proposant de la documentation reçue du Centre Hubertine Auclert.